En préambule, la CGT a tenu à demander à la Directrice de la DRFIP de rappeler aux cadres les règles COVID10 concernant la reprise d'activité des agents

obligés de garder leurs enfants à la maison pour cause de classe fermée et ne pouvant bénéficier du télétravail.

La pression de cette hiérarchie sur ces agents est insupportable surtout du fait qu'il est bien précisé dans le Plan de Reprise d'Activité de la DGFIP, que

« les agents qui ne peuvent ni travailler à distance, ni se rendre sur leur lieu de travail ainsi que ceux qui sont astreints à garder leurs enfants du fait de la fermeture des

établissements scolaires ou des crèches bénéficient d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) ».

La Direction a rappelé que si c'était le cas, il suffisait d'un certificat hebdomadaire de l'école pour bénéficier de ce dispositif d'ASA.

Pour les agents en ASA pour cause de vulnérabilité, le médecin de prévention a tenu à préciser que les agents ne reprenaient le travail que s'ils

le voulaient, et ce jusqu'au 11/07/2020.

Elle a également rappelé que chaque cas était différent : pour une même maladie, le ressenti et l'environnement étant différents, il fallait traiter ces cas

un par un.

La CGT a également rappelé que la consigne de ne pas recevoir de public dans les bureaux sans aucune consigne sanitaire était valable pour tous.

La Directrice a bien sûr, confirmé.

Suite à certaines informations contradictoires, la CGT a demandé à la Direction les consignes concernant l'ouverture au public de nos services.

Localement, il a été décidé d'accueillir le public uniquement sur rendez-vous à partir du lundi 15 juin.

Ce, uniquement dans les SIP-SIE, les autres postes ajacciens et SPL, de même que le service des Amendes, étant exclus et continuant à traiter les demandes

de manière téléphonique.

Pour rappel, le guichet et donc la caisse de la Direction à la Grande Armée, a lui, été continuellement ouvert.

Des consignes seront données pour les réceptions physiques des contribuables, à savoir, le port du masque obligatoire (contribuable et agent) ainsi que des

gants pour les échanges de documents.

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

Des masques pourront éventuellement être fournis aux personnes n'en ayant pas apporté.

Le problème de la mise en service de la climatisation a été évoqué largement par toutes les parties.

Même chez les scientifiques,le débat "climatisation / COVID19 » est controversé.

L'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail (ISST) a expliqué aux membres du CHSCT les différents modes de ventilation (naturelle et mécanique) et de climatisation.

En conclusion, avec des systèmes de climatiseurs au plafond, comme nous avons, il n'est pas interdit de les mettre en fonction.

Il faut par contre bien réguler leur usage, à savoir, régler la vitesse de ventilation doucement, ne pas mettre la température trop basse, aérer au moins 3 fois par jour

la pièce à refroidir et si on ne fait pas tourner la climatisation 24H/24, la faire démarrer 2 heures avant et l'éteindre 2 heures après.

Le système d'horloge est à même de régler ce problème.

La décision est maintenant au niveau de la Direction : dans certains services, la chaleur commence à devenir difficilement supportable !!!

La CGT a proposé des horaires décalés avec une possibilité de commencer à 7 heures.

Cette idée avait déjà été évoquée en CHSCT pour éviter les embouteillages ajacciens mais n'a toujours pas obtenu de réponse.

Ce décalage pourrait bien être utile actuellement.

Même chose pour la fourniture de papier essuie-mains dans les toilettes surtout dans celles où les distributeurs existent déjà, rien n'a été fait.

Le décret qui parle des préconisations pour le déconfinement recommande que des papiers à usage unique doivent en permanence être fournis

et que les sèche-mains automatiques ne doivent pas être utilisés.

En ce qui concerne les fontaines à eau, un nouveau fournisseur a été contacté pour remplacer les fontaines existantes par celles possédant un système à pédale évitant le contact

avec la machine.

A quand leur installation ?

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

La Direction pourrait être amenée à acheter de l'eau en bouteille puisque le code du travail précise que l'employeur doit fournir de l'eau fraîche à ses employés.

Un point budgétaire a été présenté retraçant les achats faits jusqu'à présent, presque tous liés au COVID19 (gels, gants, lingettes, parois protectrices...).

5 sièges et 1 souris ergonomiques vont être achetés prochainement.

La Directrice a remercié les membres syndicaux du CHSCT pour avoir répondu de manière positive au cofinancement du matériel destiné à protéger

les agents du virus.

La réactivité étant essentielle dans les cas d'urgence, il était évident que nous serions tous d'accord pour ces actions.

Par contre, une compensation en échange de ces dépenses et l'octroi de la réserve mise de côté en début d'année seraient souhaitables, justes et utiles pour

le bon fonctionnement jusqu'à la fin de l'année.

Questions diverses :

La CGT a demandé des informations sur les tractations concernant le parking prévu devant le guichet de la Direction.

La Direction nous a annoncé la date de l'Assemblé générale des Copropriétaires pour le 8 juillet prochain.

Cette AG pourrait donner le feu vert pour l'achat et l'installation d'une barrière et du même coup, l'octroi de quelques places pour les agents.

La CGT a évoqué le nouveau dispositif "forfait mobilités durables" qui est entré en vigueur le 11 mai 2020.

Sous certaines conditions, les agents pourraient se voir rembourser des frais engagés pour se rendre au travail en cycle (vélo électrique ou non)

ou en covoiturage (conducteur ou passager).

Une communication va avoir lieu.

Colonne de droite publique: En direct des sections
Public: CR CHS-CT

- -A
- +A

- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank